

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunales. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunales comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les réalisations de l'exercice 2025.

Rappel du cadre général

Pour mémoire, le compte administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Par ce document, le Président de l'exécutif présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public. Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Le budget SPANC est un Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2025	Fonct	31 536,96 €	31 536,96 €
	Invest	0 €	0 €
Reports de l'exercice 2024	Fonct	0 €	0 €
	Invest	3 168,35 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		34 705,31 €	31 536,96 €
Résultat de clôture de l'exercice		3 168,35 €	
RàR reportés en 2026	Invest	0 €	0 €
Totaux cumulés		34 705,31 €	31 536,96 €
Résultat financier définitif		3 168,35 €	

□ Le résultat cumulé de clôture en fonctionnement s'élève à 0 euro

□ Le résultat cumulé de clôture en investissement s'élève à 3 168,35 euros

Exécution Budgétaire

I. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à **31 537 €** en 2025.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et les charges de gestion courante.

Dépenses : 31 537 €

012 Charges de personnel :	22 727 €
011 Charges à caract. général :	8 675 €
65 Autres charges gest. couran :	135 €

II. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à **31 537 €** en 2025.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (visites de contrôle) et à la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Recettes : 31 536 €

74 Subvention d'exploitation :	27 711 €
70 Prestations :	3 825 €

III. La Section d'Investissement

En 2025, il n'y a eu ni recettes ni dépenses d'investissement.